

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 12.021

L'An deux Mille Douze, le 9 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 3 février 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 3 février 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, Mme MAIRE, M. PATRUX, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme BARRAUD DUCHERON représentée par Mme SERRE
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
M. PAVON représenté par M. FILOCHE
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. DENIS, Mme LEFEBVRE,
M. MEGLIO, M. MERLE, M. CAU, M. COASSIN,
M. LABIA, M. SIMONNET

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 24

Mme Marie DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : PROGRAMME CULTUREL 2012 - DEMANDE DE SUBVENTION AU
CONSEIL REGIONAL DE POITOU-CHARENTES – AIDE A LA
COPRODUCTION ET A LA DIFFUSION D'UN SPECTACLE

RAPPORTEUR : WILLMANN

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de la politique culturelle de la ville de Royan en matière de spectacle vivant, il est proposé de solliciter le Conseil Régional de Poitou-Charentes pour l'attribution d'une subvention pour le projet suivant :

Aide à la coproduction et à la diffusion du spectacle Mojo Mickybo, créé par la Compagnie Théâtre Toujours à l'Horizon.

A ce titre, la demande de subvention adressée au Conseil Régional de Poitou-Charentes, s'élève à 25 000 € répartis comme suit :

- 10 000 euros pour la création du spectacle (qui seront versés à la compagnie)
- 10 000 euros pour l'aide à la diffusion (à répartir par la compagnie entre les lieux de diffusion du spectacle)
- 5 000 euros pour la ville de Royan, coproducteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'expose du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter du Conseil Régional de Poitou-Charentes une subvention d'un montant de 25 000 € dans le cadre de l'aide pour la coproduction et la diffusion du spectacle "Mojo Mickybo, créé par la Compagnie Théâtre Toujours à l'Horizon,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tout document nécessaire à l'attribution de cette subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 13 février 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD